



**CONSEIL MUNICIPAL DU 29.01.2024  
A 20 H 00**

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BAMBIDERSTROFF, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. ZWIEBEL Christian.

**Présents** : tous les conseillers

**Absents excusés** :

**Procurations** :

Le quorum étant atteint, M. le maire ouvre la séance

Les élus approuvent le procès-verbal de la précédente séance du conseil.

**POINT SUPPLEMENTAIRE :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, le rajout d'un point supplémentaire ci-dessous.

**1. Désignation d'un estimateur de dégâts de gibier rouge pour la durée du bail de chasse 2024/2033**

Pour procéder à l'évaluation des dommages causés par les gibiers (autres que les sangliers dont le règlement des dommages relève du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers) un estimateur est obligatoirement nommé en début de bail dans chaque commune.

C'est à lui qu'incombera la constatation des dégâts causés par le gibier pendant toute la période de location de la chasse communale. En application de l'article R.229-8 du code de l'environnement, l'estimateur est choisi parmi les habitants d'une commune voisine.

Aussi, je vous propose de désigner M. Fabien BELVOIX, estimateur de dégâts de gibier rouge pour toute la durée du bail de chasse 2024/2033.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
APPROUVE**, à l'unanimité cette désignation.

**2. ACQUISITION DE TERRAINS – DELIBERATION RECTIFICATIVE**

En date du 14.06.2021 une délibération a été prise concernant l'acquisition de l'emprise d'un terrain cadastré section 3 parcelle 112/157 appartenant à M. et Mme STECKLER Gustave et Mlle STECKLER Sonia.

Or, une erreur de saisie dans la numérotation de la parcelle a été constatée.

En effet il s'agit d'acquérir la parcelle cadastrée section 3 n°182 provenant de la parcelle n°157.

Aussi, je vous demande de bien vouloir accepter cette rectification afin que les formalités d'acquisitions puissent aboutir.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE**, à l'unanimité d'approuver la rectification.

### 3. SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION « LA PATTE DE L'ESPOIR »

Une convention tripartite entre la commune, l'association « LA PATTE DE L'ESPOIR » et le cabinet vétérinaire SELARL FR-VET de Faulquemont a été conclue le 15/03/2023 pour la stérilisation et l'identification des chats errants.

Plusieurs femelles et un mâle ont été stérilisés en 2023.

Aussi, je vous propose de renouveler ce partenariat pour l'année 2024 dans les conditions suivantes :

- En octroyant une subvention de 100 € à l'association la Patte de L'espoir
- En limitant le montant facturé par le cabinet vétérinaire SELARL FR-VET à 500€

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ACCEPTE**, à l'unanimité le renouvellement de ce partenariat et **D'INSCRIRE** cette subvention au budget 2024

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- **Budget 2024** : exposé de la situation financière de l'exercice 2023, esquisse du budget 2024 dont tous les conseillers seront destinataires avant la réunion de travail de février
- **Terrain de foot synthétique** : les travaux ont repris et seront achevés fin mars
- **Remplacement du camion du service technique** : après discussion le choix se porte sur la location-vente d'un camion électrique de la marque Peugeot
- **Repas des aînés** : il aura lieu le dimanche 10 mars
- **Réunion des Associations** : le 1<sup>er</sup> février en salle de la mairie avec Bilan 2023, calendrier 2024, choix des animations de fin d'année
- **Fête de la musique** : le vendredi 21 juin devant la mairie avec les musiciens et chanteurs locaux qui devront se manifester en mairie avant le 15 mars. L'information sera diffusée rapidement par les canaux locaux habituels
- **Projet place de la mairie** : la société BEREST a déjà fait le planning des pré-travaux et une société de fonçage va venir analyser et sonder les sols
- **Travaux futurs** : des entreprises seront consultées pour les éventuels travaux suivants :
  - o Voirie :
    - parking de l'école
    - rue du couvent
    - rue des cloutiers
  - o Autres travaux :
    - rénovation des WC de l'école
    - véranda de la maternelle
- **Logement n°3 au-dessus de la mairie** : préavis de départ donné par la locataire actuelle

La séance est levée à 21h.

Le Maire,  
Christian ZWIEBEL

